

**PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 20 h 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 11 Votants : 12

Présents : - COQUELIN Céline - DUHEM Philippe - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël – GROVALET Marie - GUÉRIN Yves - LE BOLLOC'H Ludovic - LEPESANT Laurence - de LOISY Olivier - PIGEON Myriam – PLANCHENAULT Stéphane

Absents excusés : MACÉ Nicole - POIRIER Pascal (pouvoir à GUÉRIN Yves) -

Absent :

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DUHEM Philippe a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 20 H 17

A l'ORDRE DU JOUR :

- 1- *Approbation des décisions (Conseil municipal du 12 mai 2026 et 5 juin 2026)*
- 2- *Rentrée scolaire 2026-2027 : tarifs cantine-garderie*
- 3- *Vote des subventions 2026*
- 4- *Projet de construction d'une salle multifonctions : présentation*
- 5- *Projet d'aménagement du bourg*
- 6- *Urbanisme : demande d'implantation d'un pylône*
- 7- *Parking rue du Bocage*
- 8- *Questions diverses.*

D2026-07-032 Rentrée scolaire 2026-2027 – Tarifs de la cantine/garderie

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

M. le Maire propose d'actualiser les tarifs « cantine – garderie » pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide** d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée 2026-2027 :

CANTINE	2026-2027	
	Prix du repas facturé par Taillis à la Commune	Prix du repas facturé aux familles -
Prix enfant	5.10 €	5.00 €
Prix enfant en cas de non-inscription préalable	8.00 €	8.00 €
Prix adulte	8.00 €	8.00 €
GARDERIE		
¼ heure		0.50 €
Pénalités de dépassement horaire après 18 h 40		10.00 €

➤ **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant n° 13 à la convention entre les Communes de Taillis et St-Christophe-des-Bois pour le fonctionnement de la cantine scolaire du RPI et tout autre document relatif à cette décision.

D2026-07-033 Vote des subventions 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Subventions	2026	
ACPV Chatillon	225.00	
SCT Football St Christophe/Taillis	225.00	
Asso des Bois	200.00	
Pêche	200.00	
Chasse	200.00	
Chasse lutte contre les ragondins	150.00	
Club Bonne entente	300.00	
Anciens combattants	140.00	
Soldats de France	140.00	
Loisirs passion	100.00	
Ecole privée classe découverte APEL	184.00	23 élèves x 8 €
Ecole publique classe découverte	56.00	7 élèves x 8 €
Rue des Arts	500.00	
Batachris	100.00	
ADAPEI 35 Vitré	110.00	
ADMR Vitré	570.00	
Restos du Cœur	150.00	
Episol Vitré	90.00	
Alcool assistance "La Croix d'Or"	60.00	
Scoubidous Taillis (pour achat matériel)	350.00	
Total des subventions accordées	4050.00	

- **Valide** les subventions ci-dessus pour l'année 2026
➤ **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif au paiement de ces subventions.

D2026-07-034 Parking rue du Bocage

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Vu la délibération D2025-05-024 du 15 mai 2025 portant sur l'achat de la parcelle ZE n° 0093 située au 2 rue du Bocage à M. Boxtale et les différentes transactions avec M. Coquelin Jérémy et Mme BOSCHER Amandine et M. GENEVEE Jean-Yves,

Vu le plan de bornage et le numérotage des nouvelles parcelles, notamment la parcelle ZE n° 0093p appartenant dorénavant à la Commune de Saint-Christophe-des-Bois,

Vu le projet de création de places de parking sur cette parcelle,

Vu la demande de M. SAUDRAIS Clément – 3 rue du Bocage souhaitant bénéficier de 2 places de parking dans le cadre de la rénovation de son habitation en 2 logements et l'obligation pour lui de disposer de 2 places de parking

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la création de places de parking sur la parcelle ZK n° 0093p rue du Bocage
- **Fixe** à 180 € /an chaque place de parking qui serait louée. Pour M. Saudrais, la location de 2 places de parking interviendrait à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **Autorise** la rédaction des baux chez le notaire,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

D2026-07-035 Demande d'implantation d'un pylône – parcelle ZK 102

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Vu le projet d'implantation d'un pylône sur la parcelle ZK n° 102 appartenant aux Consorts Jeuland – 38 rue de l'Eglise – Saint-Christophe-des-Bois,

Vu la demande de servitude de passage sur les parcelles ZK n° 28 et ZK n° 49 appartenant à la Commune de Saint-Christophe-des-Bois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de servitude de passage sur les parcelles ZK n° 28 et ZK n° 49 aux conditions suivantes :
 - Autorisation dans le cadre des différentes études permettant d'apprécier le projet
 - Autorisation accordée sous réserve d'obtenir l'étude d'impact et l'étude de géobiologie
 - De remise en état des parcelles ZK n° 28 et ZK n° 49 à l'issue des travaux portant sur les études
 - Cette autorisation ne vaut pas accord pour l'implantation d'un pylône
 - Une demande d'urbanisme est obligatoire dans le cadre du projet d'installation d'un pylône
 - En cas de refus de la demande d'urbanisme, la servitude de passage devient nulle et non avenue.

D2026-07-036 Présentation du projet de salle multifonctions

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Après présentation du projet de salle multifonctions – rue du Bocage en continuité de la salle des associations,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer la demande de permis de construire et tout document relatif à la demande d'urbanisme.

D2026-07-037 Etude préalable globale du bourg

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Dans le cadre d'une étude préalable globale du bourg afin de :

- Analyser les enjeux liés à la circulation, à la tranquillité publique et à la qualité des espaces partagés,
- Proposer des solutions adaptées en concertation avec les acteurs locaux et la municipalité,
- Préparer les phases opérationnelles futures en s'appuyant sur un diagnostic précis et des préconisations techniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à effectuer les premières démarches auprès du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et des collectivités susceptibles d'apporter leurs soutiens financiers.

D2026-07-038 Dédommagement pour dégâts matériel

Affaire non-inscrite à l'ordre du jour.

Vu les dégâts matériels commis sur la Commune de Saint-Christophe-des-Bois dans la nuit du 20 au 21 juin 2026 ;

Vu la réunion qui s'est tenue en Mairie le 26 juin 2026 avec les quatre personnes responsables des dégradations,

Vu l'accord unanime pour le dédommagement des frais occasionnés, à raison de 250 € par jeune majeur responsable ou parent en cas de jeune mineur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la décision de dédommagement telle que présentée ci-dessus
- ✓ **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
- ✓ **Autorise** M. le Maire à déposer plainte auprès de la Gendarmerie en cas d'absence de règlement de l'ensemble des jeunes incriminés.

Fin de réunion : 21 h 32

Délibérations transmises en Préfecture	09-07-2026
Délibérations affichées	09-07-2026
Délibérations transmises aux membres du Conseil Municipal	09-07-2026

Le Maire,
Yves Guérin

Le secrétaire de séance,
Philippe Duhem

